



La gestion de l'eau en France

bassin versant, territoires, gouvernance



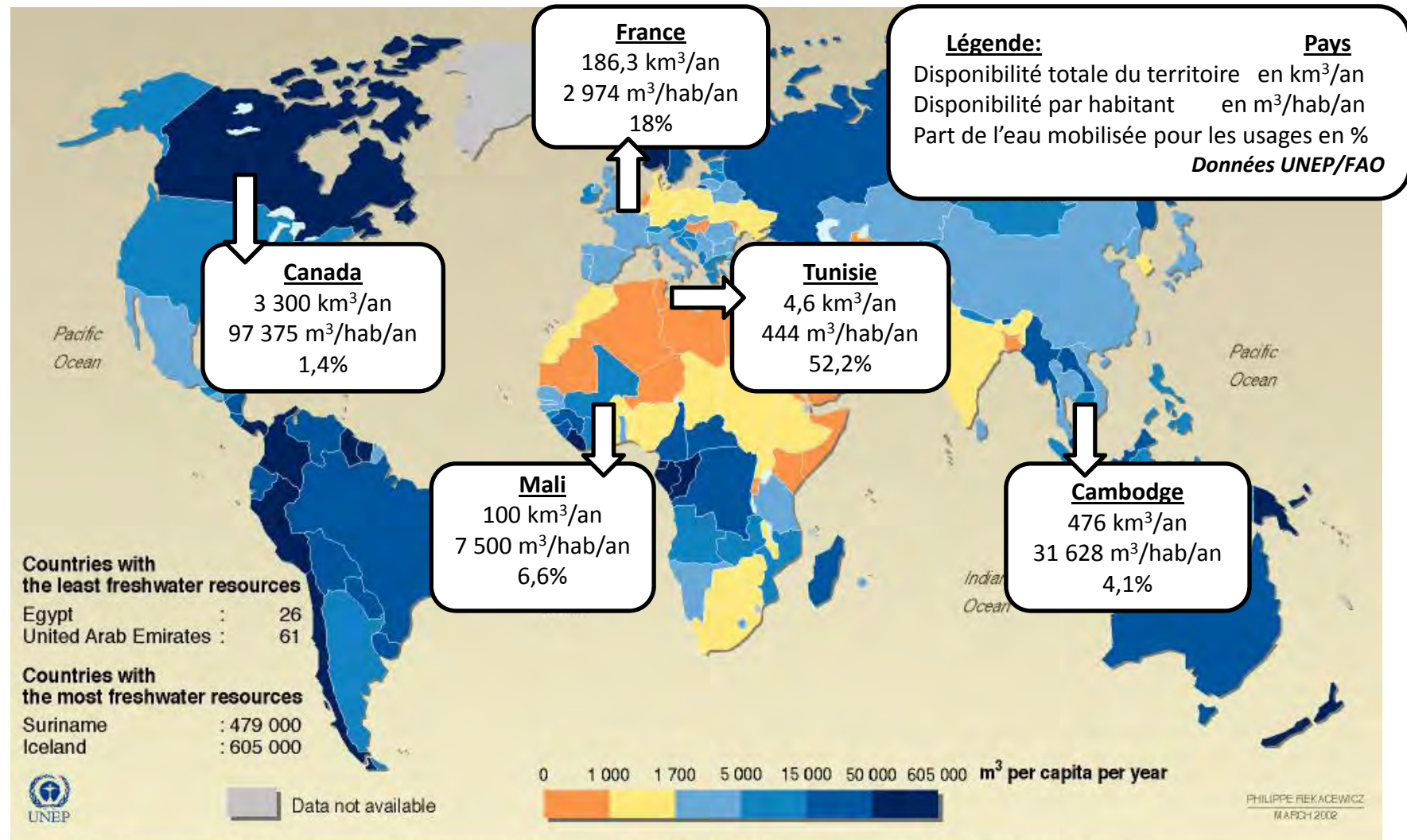
Claude Kergomard (ENS) 6/11/2012

La gestion de l'eau en France

bassin versant, territoires, gouvernance

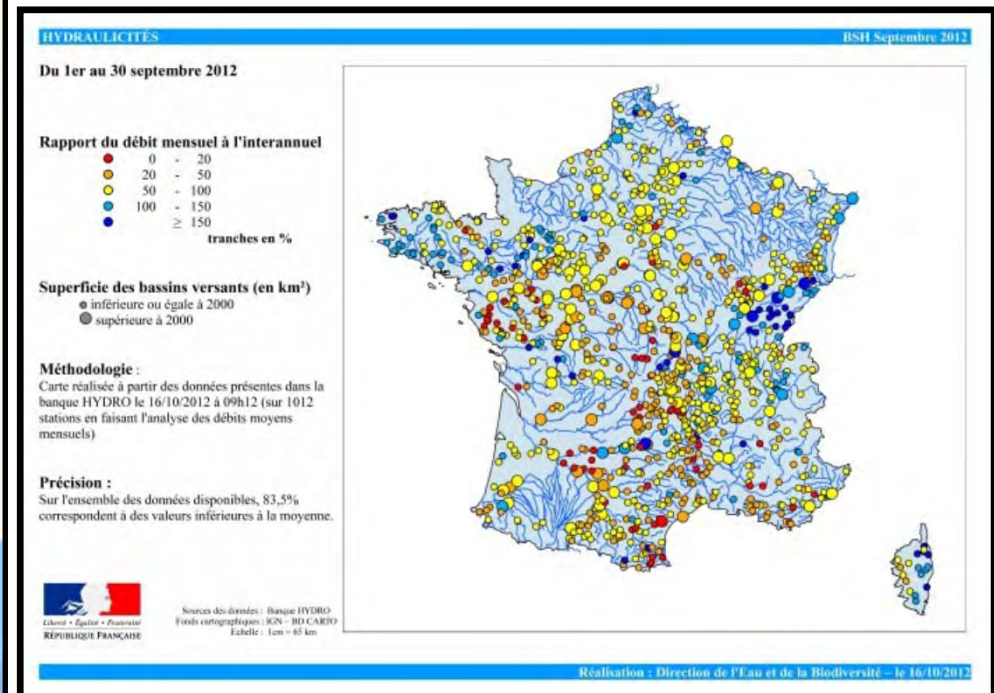
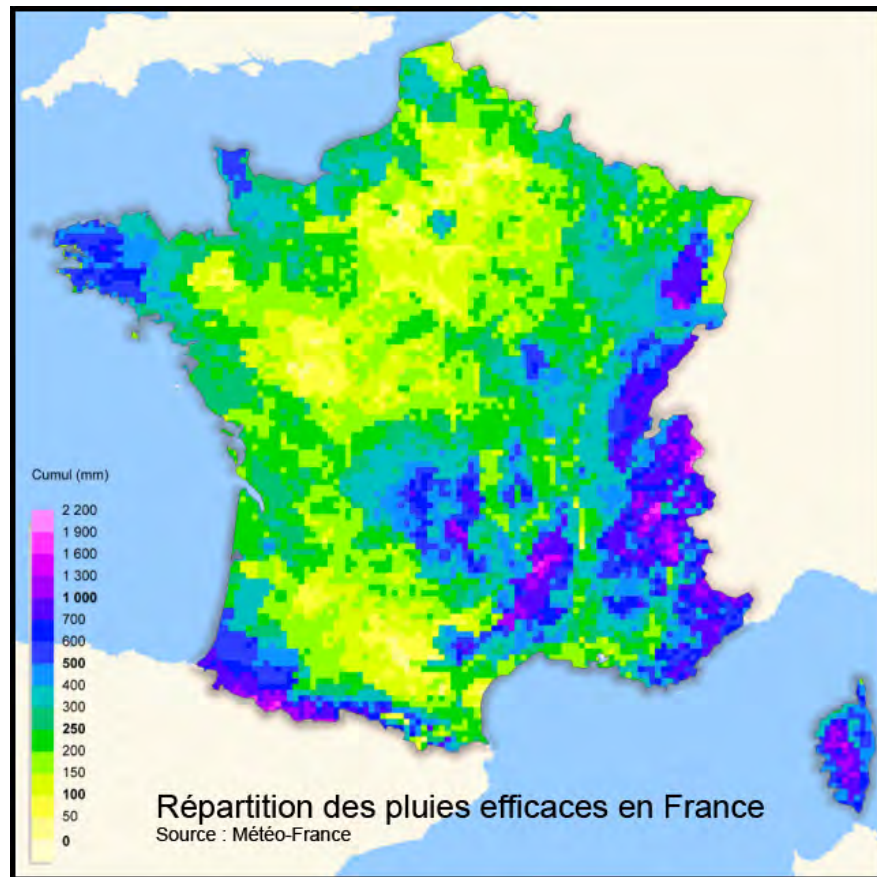
- **Rappel d'éléments de contexte :**
 - Disponibilités et usages de l'eau
 - Usages de l'eau en France
- **Gestion de l'eau en France :**
 - Dates-clés
 - La gouvernance de bassin versant : « *construction sociale d'une évidence* »
 - Gestion intégrée de l'eau : la loi de 1992
 - Le « bon état » de l'eau : la DCE 2000 et sa mise en œuvre
 - L'eau paie l'eau ?
- **Eau, territoire et gouvernance**
 - Le SDAGE et la planification
 - Exemple du SDAGE Artois-Picardie
 - Bassins versants internationaux : l'exemple de l'Escaut
 - Les SAGE : décentralisation et gestion de l'eau
 - L'exemple du SAGE Orge-Yvette
- **Documentation, lectures**

La France ne manque pas d'eau...

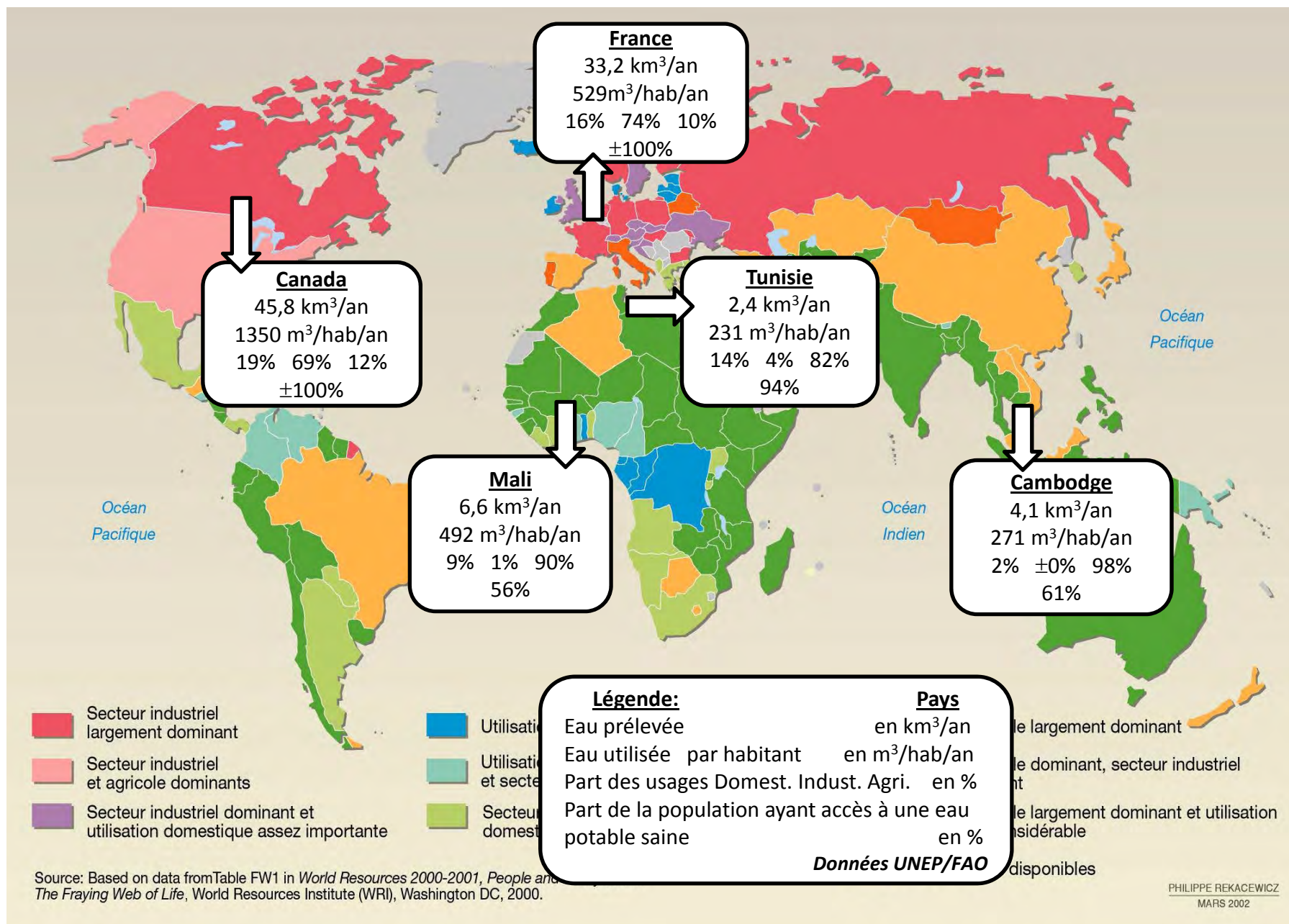


Source: World Resources 2000-2001, People and Ecosystems: The Fraying Web of Life, World Resources Institute (WRI), Washington DC, 2000.

Mais les disponibilités sont inégales dans l'espace et le temps

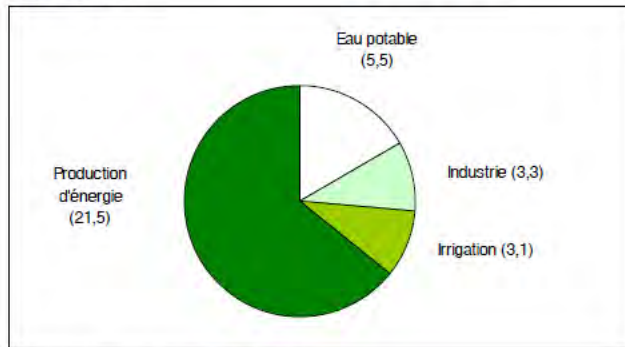


Des disponibilités aux usages



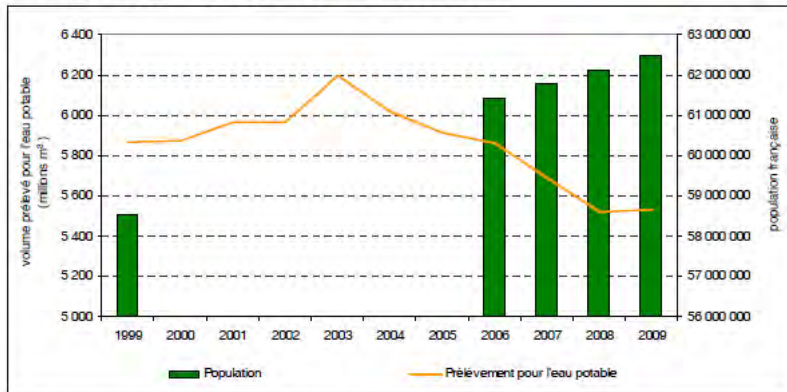
Usages de l'eau en France

Répartition des volumes prélevés par secteur en 2009
En milliards de m³



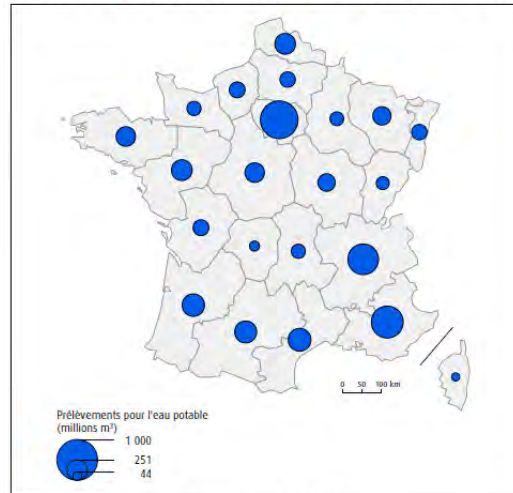
Sources : Agences de l'eau - SOeS, 2012

Prélèvements pour l'eau potable entre 1999 et 2009



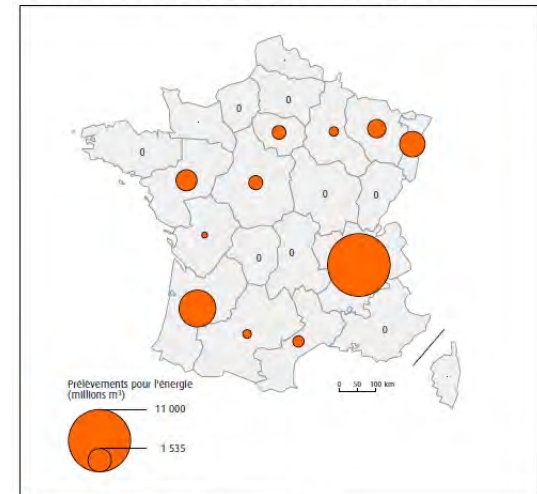
Source : Agences de l'eau, Insee - Traitements : SOeS, 2012

Prélèvements par région pour la production d'eau potable en 2009



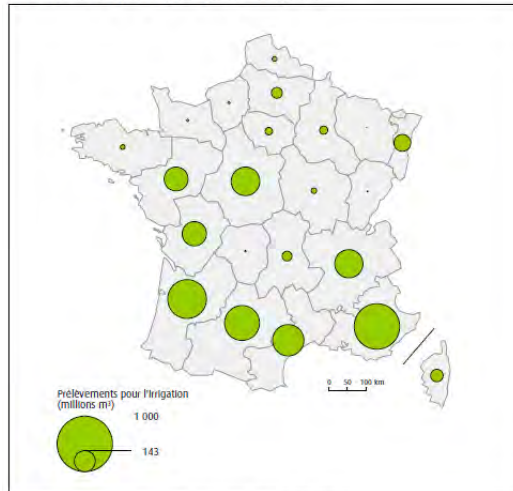
Source : Agences de l'eau - Traitements : SOeS, 2012

Prélèvements par région pour la production d'électricité



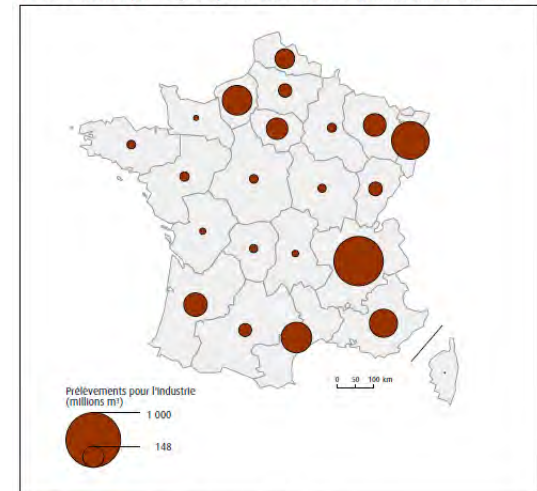
Source : Agences de l'eau - Traitements : SOeS, 2012

Prélèvements par région pour l'irrigation



Source : Agences de l'eau - Traitements : SOeS, 2012

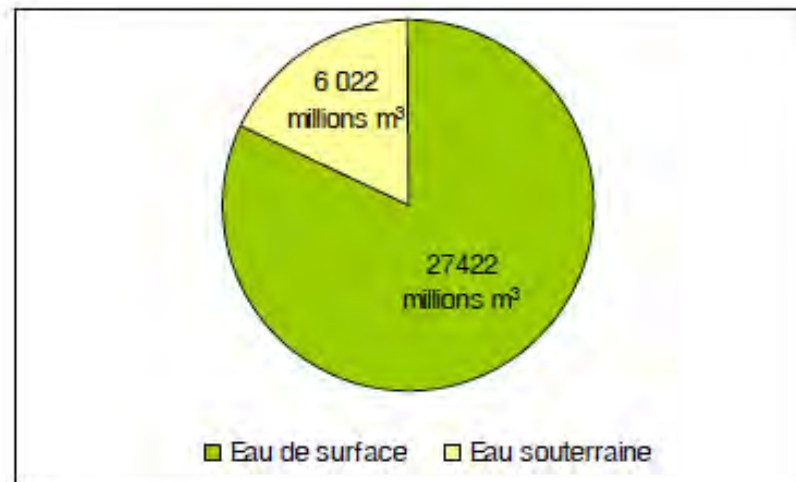
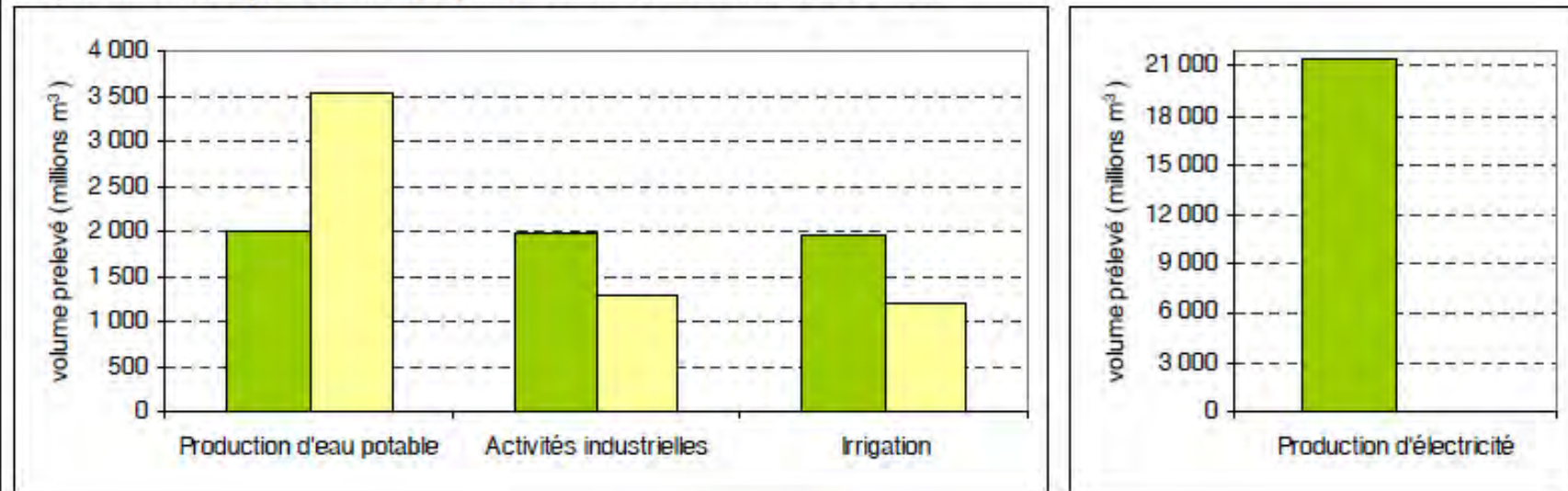
Prélèvements par région pour les activités industrielles en 2009



Source : Agences de l'eau - Traitements : SOeS, 2012

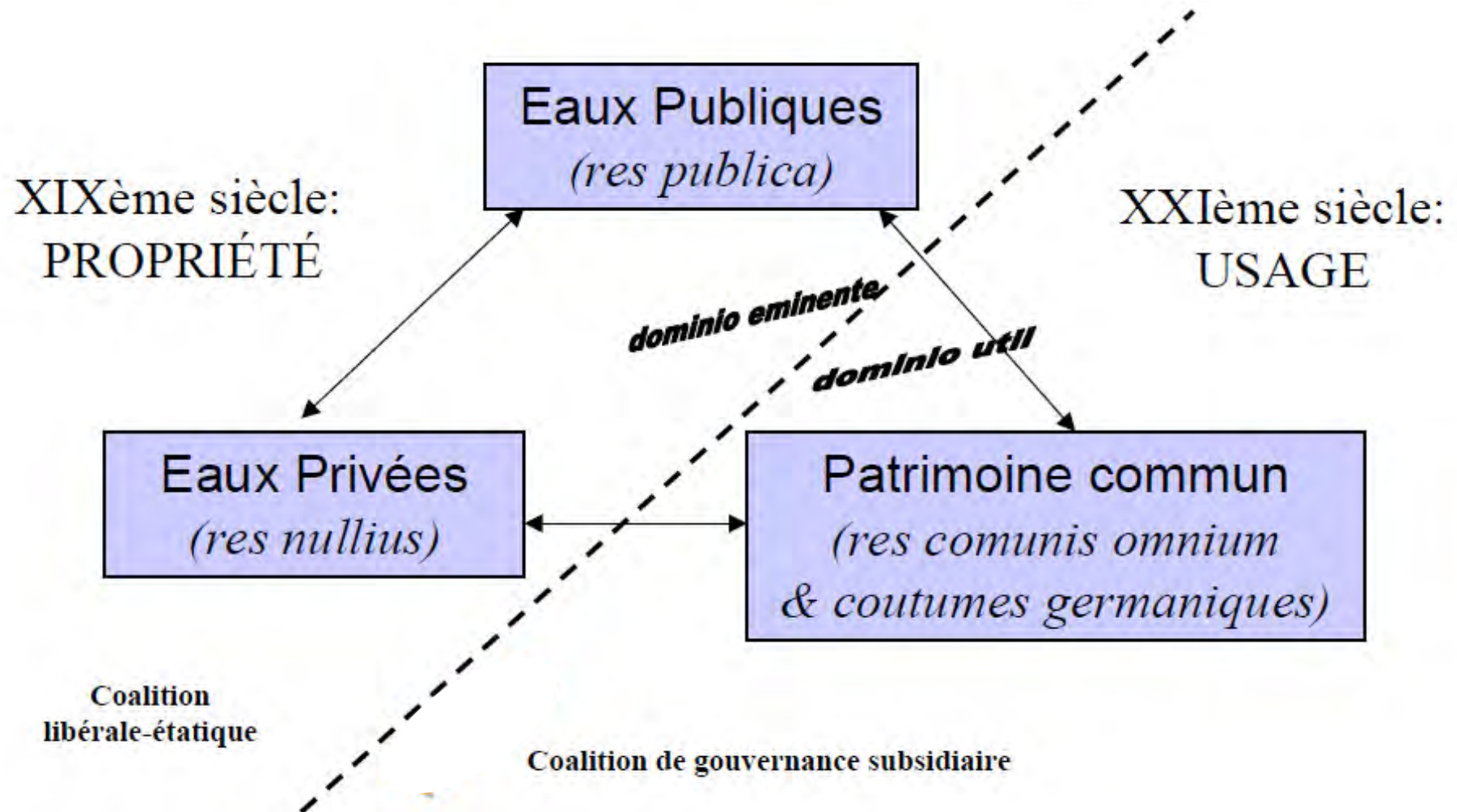
Usages de l'eau en France

Répartition des prélèvements par ressource et secteur en 2009



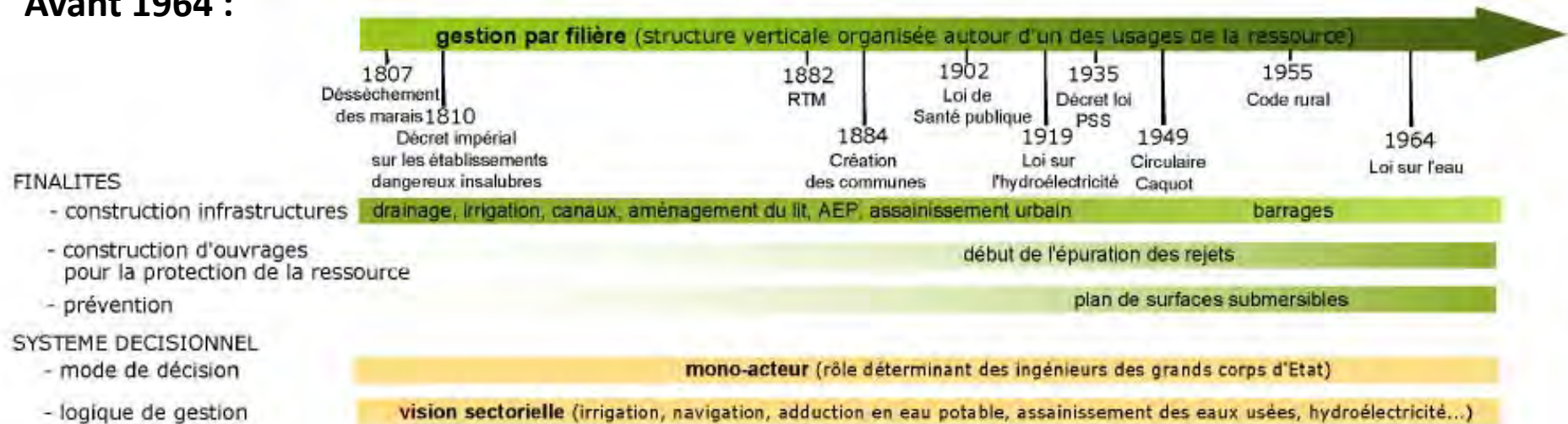
Source : Agences de l'eau - Traitements : SOeS, 2012

Gestion de l'eau en France : du XIXe au XXIe siècles

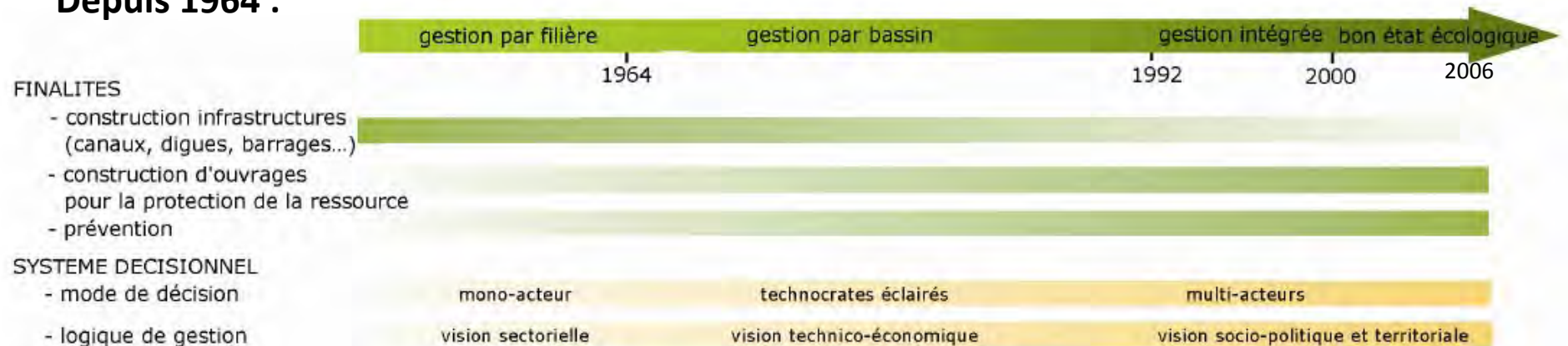


Gestion de l'eau en France : les dates-clés

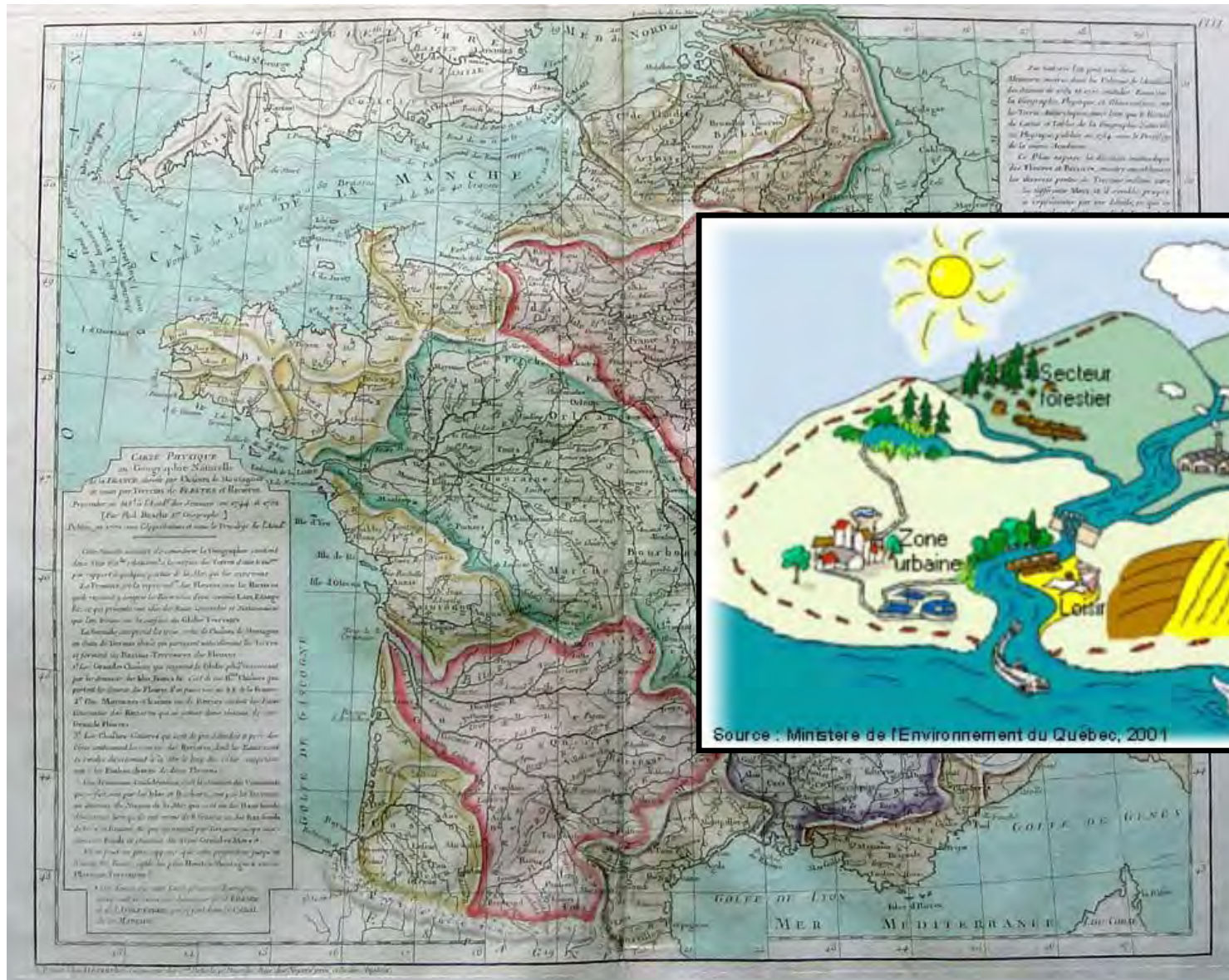
Avant 1964 :



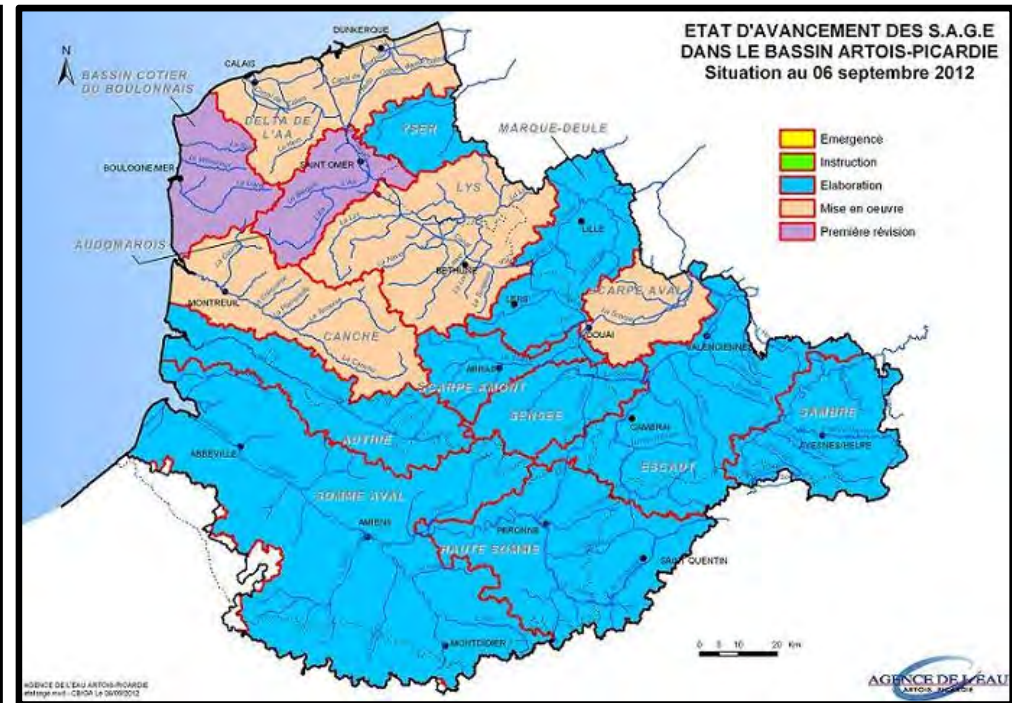
Depuis 1964 :



Le bassin versant, du territoire physique...



... au territoire de gestion



- La décentralisation, à partir de 1992
- La loi sur l'eau de 1964 institue la gestion de l'eau par bassin versant :
 - agences et comités de bassin
 - « l' eau paie l'eau » : un rôle surtout financier, strictement encadré par l'Etat

La gestion par bassin versant : « **Construction sociale d'une évidence** »

Gestion intégrée :

L'eau partagée entre usages et environnement



- **La loi sur l'eau de 1992 :**
 - l'eau « patrimoine commun »
 - planifier la gestion de l'eau
les Agences de l'Eau et le SDAGE
 - décentraliser la gestion de l'eau
(SAGE et CLE)
 - l'interface eau/aménagement
du territoire

LOI no 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau

- **Art. 1er.** - L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. L'usage de l'eau appartient à tous dans le cadre des lois et règlements ainsi que des droits antérieurement établis.
- **Art. 2.** - Les dispositions de la présente loi ont pour objet **une gestion équilibrée de la ressource en eau**. Cette gestion équilibrée vise à assurer:
 - la **préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides** ;
 - la **protection contre toute pollution et la restauration de la qualité des eaux superficielles et souterraines et des eaux de la mer** dans la limite des eaux territoriales ;
 - le **développement et la protection de la ressource en eau** ;
 - la **valorisation de l'eau comme ressource économique et la répartition de cette ressource** de manière à satisfaire ou à concilier, lors des différents usages, activités ou travaux, les exigences:
 - de la **santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable** de la population;
 - de la conservation et du libre écoulement des eaux et de la **protection contre les inondations** ;
 - de l'agriculture, des pêches et des cultures marines, de la pêche en eau douce, de l'industrie, de la production d'énergie, des transports, du tourisme, des loisirs et des sports nautiques ainsi que de toutes **autres activités humaines légalement exercées**.

Le « bon état » des eaux en 2015 ?



- **La DCE européenne et les lois sur l'eau de 2004 et 2006 :**
 - la gestion par bassin versant confirmée
 - le « droit à l'eau » et l'obligation de transparence
 - qu'est-ce que le « bon état » de l'eau ?

Directive Cadre Européenne sur l'Eau (23/10/2000)

« L'eau n'est pas un bien marchand comme les autres mais un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel ».

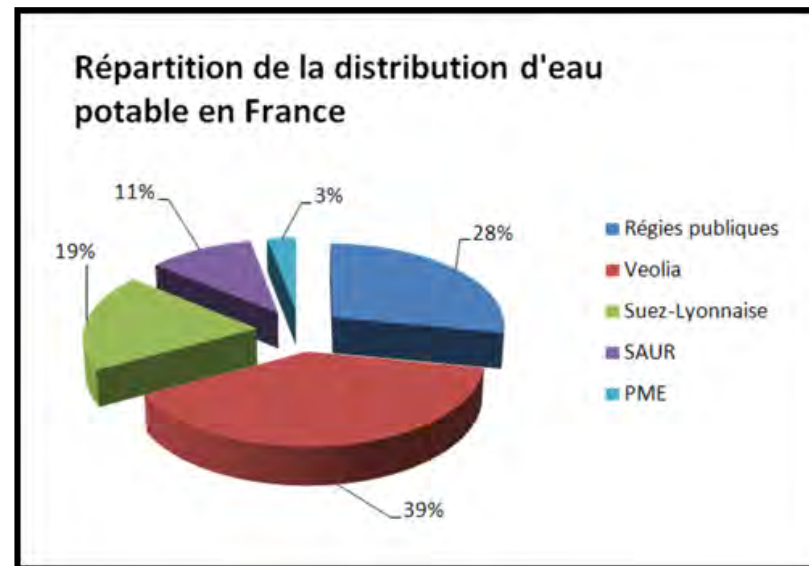
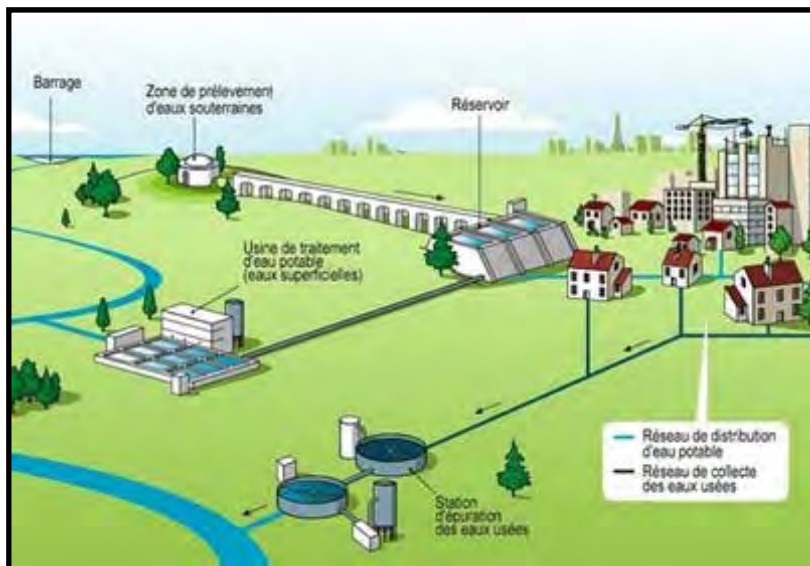
« La présente directive vise **au maintien et à l'amélioration de l'environnement aquatique de la Communauté**. Cet objectif est principalement lié à la qualité des eaux en cause. Le contrôle de la quantité constitue un élément complémentaire garantissant une bonne qualité de l'eau et, par conséquent, il convient de prendre également des mesures relatives à la quantité, subordonnées à l'objectif d'une bonne qualité ».

« Une politique de l'eau efficace et cohérente doit tenir compte de la vulnérabilité des écosystèmes aquatiques situés à proximité de la côte et des estuaires ou dans les golfes ou les mers relativement fermées, étant donné que leur équilibre est fortement influencé par la qualité des eaux intérieures qui s'y jettent ».

Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (30/12/2006)

« Dans le cadre des lois et règlements ainsi que des droits antérieurement établis, l'usage de l'eau appartient à tous et chaque personne physique, pour son alimentation et son hygiène, a le **droit d'accéder à l'eau potable** dans des conditions économiquement acceptables par tous ».

Le prix de l'eau potable : l'eau paie l'eau

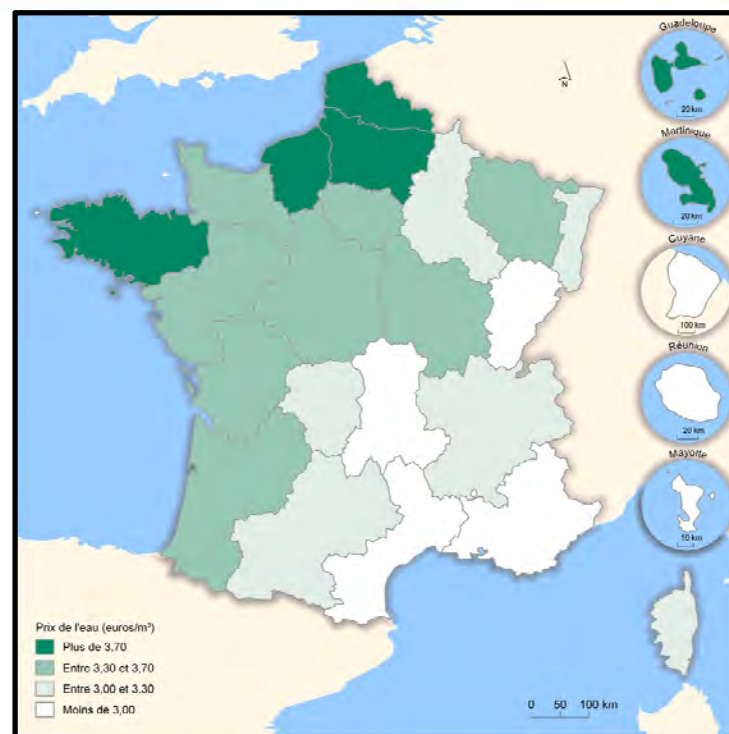
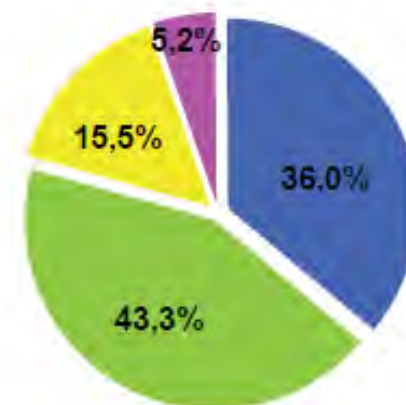


Facture-type d'un ménage moyen (Artois-Picardie)

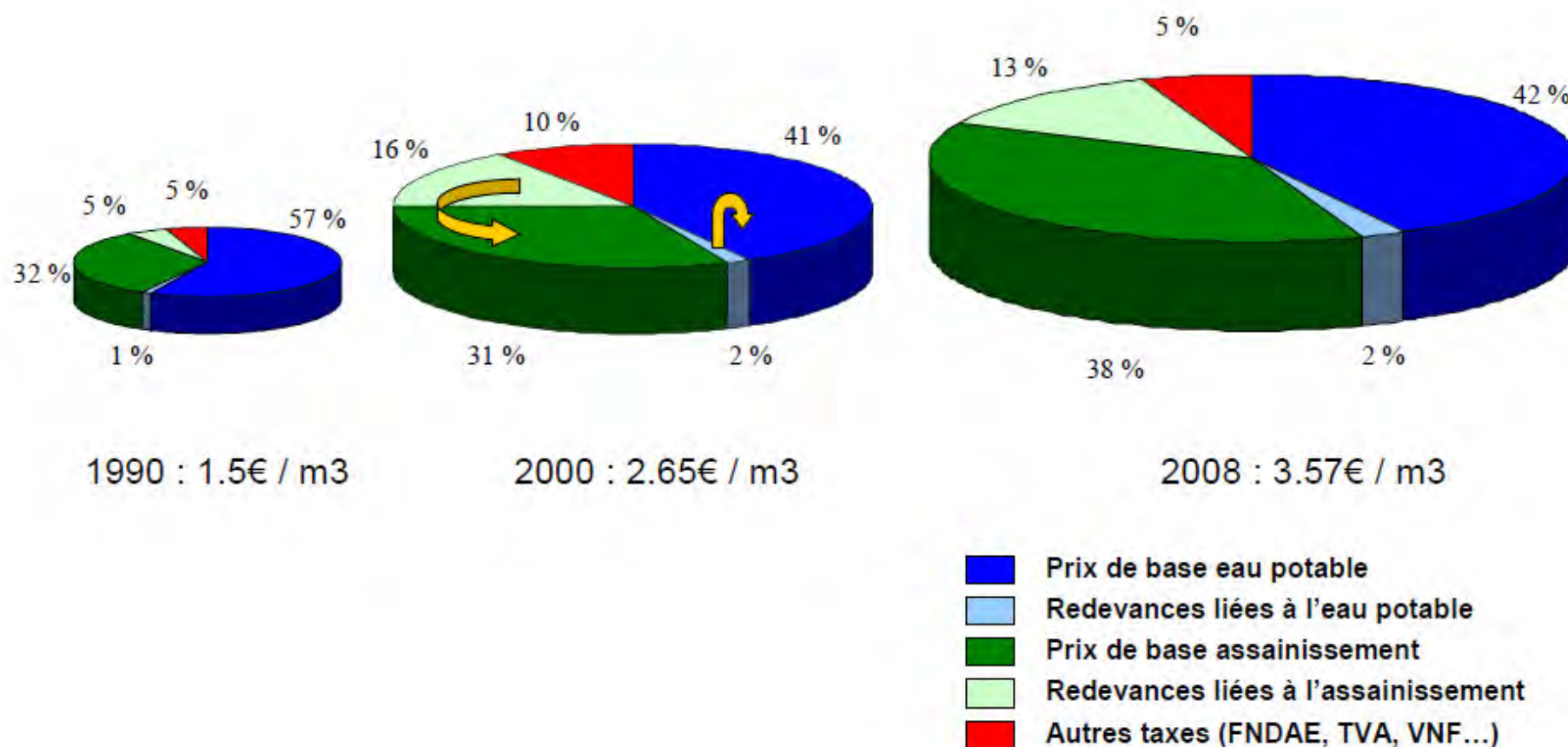
	Coût au m ³	Consommation en m ³	Montant HT en euros	Montant TTC en euros
Distribution d'eau potable				
① Abonnement (partie fixe)			35,96	37,93
② Prix du service (investissement & fonctionnement)	1,15	85	97,55	102,91
③ Redevance «prélèvement de la ressource»	0,08	85	6,59	6,96
Assainissement (collecte et traitement des eaux usées)				
④ Abonnement (partie fixe)			16,70	17,62
⑤ Prix du service (investissement & fonctionnement)	1,60	85	135,79	143,26
Organismes Publics				
⑥ Redevance «lutte contre la pollution»	0,32	85	27,40	28,91
⑦ Redevance «modernisation des réseaux»	0,22	85	18,49	19,51
⑧ Taxes Voies Navigables de France	0,002	85	0,15	0,16
Montant HT			338,63	
⑨ Total TVA			18,62	
Montant TTC				357,25

Le prix de l'eau potable : l'eau paie l'eau

	Composantes du prix du m ³	Valeurs en euros
★	Distribution d'eau potable	1,44
★	Assainissement	1,73
★	Redevances de l'Agence de l'Eau	0,62
★	Taxe VNF	0,002
★	TVA	0,21
	Total	4,00



L'eau paie l'eau : jusqu'à quand ?



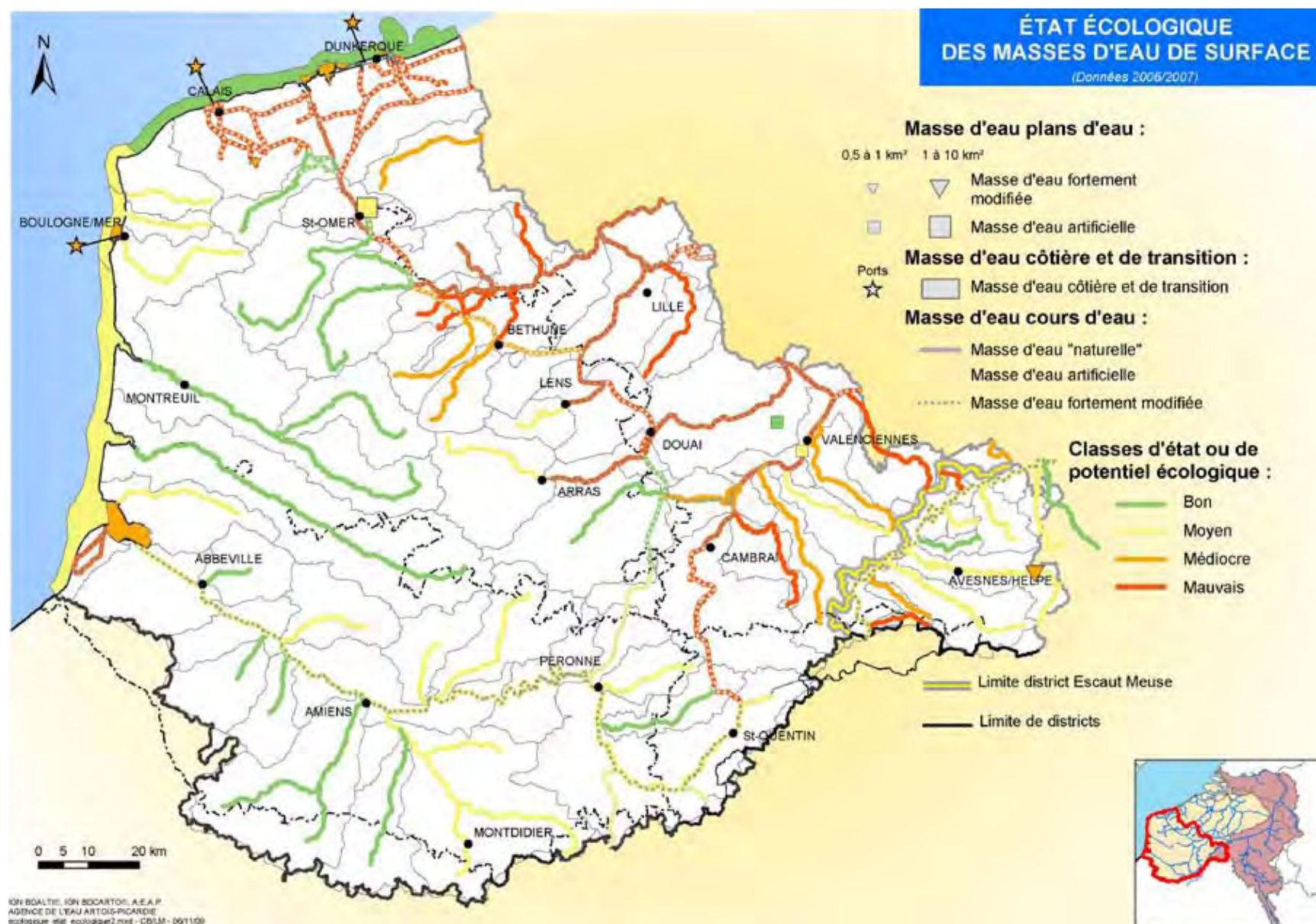
Le SDAGE : acteurs et mise en oeuvre



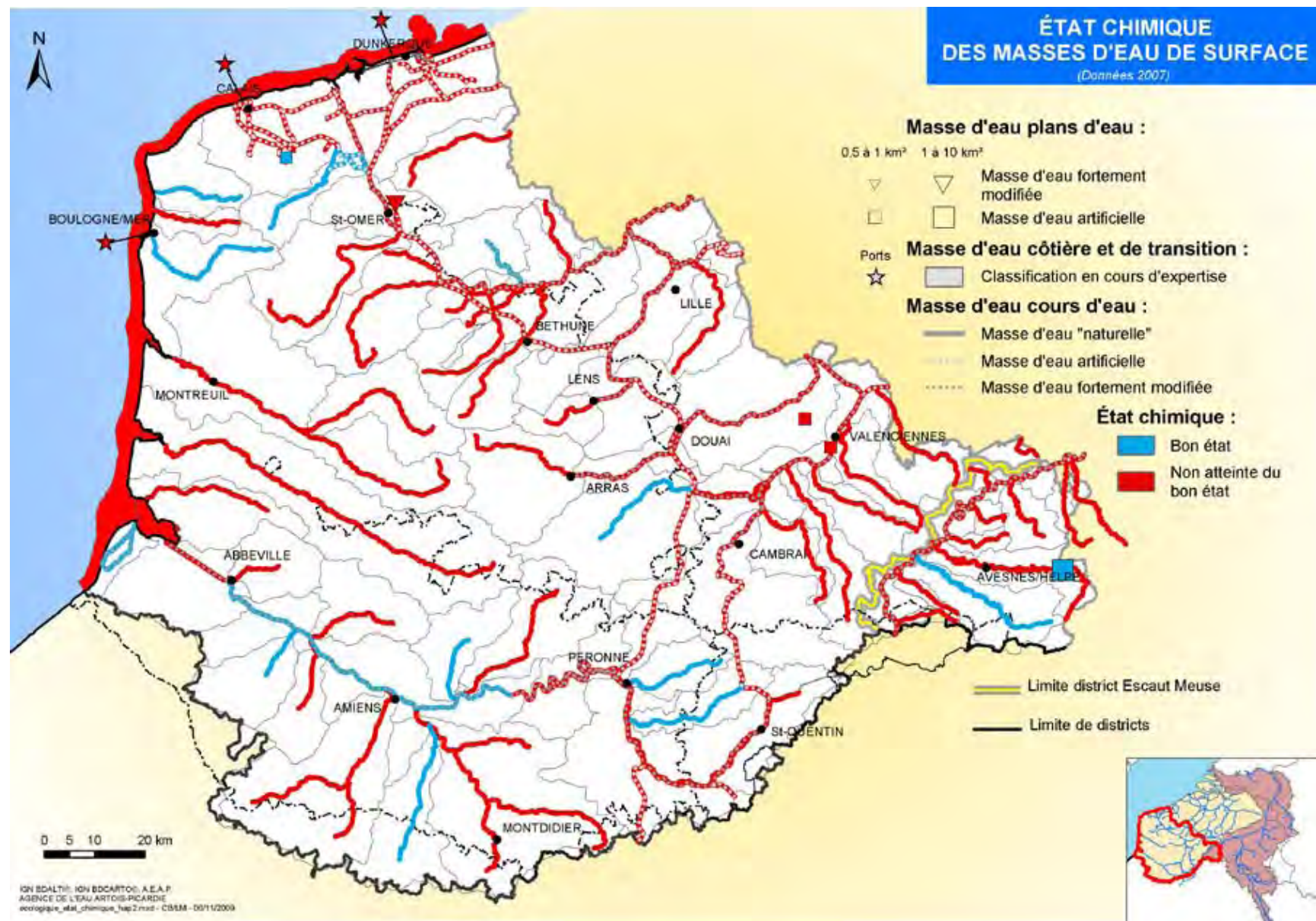
Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux : un document de planification

Orientation 1	Continuer la réduction des apports ponctuels de matières polluantes classiques dans les milieux	Page 19
Orientation 2	Maîtriser les rejets par temps de pluie en milieu urbain par des voies alternatives (maîtrise de la collecte et des rejets) et préventives (règles d'urbanisme notamment pour les constructions nouvelles)	Page 19
Orientation 3	Diminuer la pression polluante par les nitrates d'origine agricole sur tout le territoire	Page 20
Orientation 4	Adopter une gestion des sols et de l'espace agricole permettant de limiter les risques de ruissellement, d'érosion, et de transfert des polluants	Page 20
Orientation 5	Améliorer la connaissance des substances dangereuses	Page 20
Orientation 6	Conduire les actions de réduction à la source et de suppression des rejets de substances toxiques	Page 20
Orientation 7	Assurer la protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable	Page 21
Orientation 8	Anticiper et prévenir les situations de crise par la gestion équilibrée des ressources en eau	Page 22
Orientation 9	Inciter aux économies d'eau	Page 22
Orientation 10	Assurer une gestion de crise efficace lors des étiages sévères	Page 22
Orientation 11	Limiter les dommages liés aux inondations	Page 22
Orientation 12	Se protéger contre les crues	Page 22
Orientation 13	Limiter le ruissellement en zones urbaines et en zones rurales pour réduire les risques d'inondation	Page 23
Orientation 14	Se préparer aux risques de submersion marine	Page 23
Orientation 15	Maîtriser le risque d'inondation dans les cuvettes d'affaissement minier et dans le polder des waterings	Page 23
Orientation 16	Réaliser systématiquement des profils pour définir la vulnérabilité des milieux dans les zones protégées baignade et conchyliculture	Page 24
Orientation 17	Limiter les risques microbiologiques en zone littorale	Page 24
Orientation 18	Respecter le fonctionnement dynamique du littoral dans la gestion du trait de côte	Page 24
Orientation 19	Intensifier la lutte contre la pollution issue des installations portuaires et des bateaux	Page 24
Orientation 20	Prendre des mesures pour lutter contre l'eutrophisation en milieu marin	Page 24
Orientation 21	Préserver les milieux littoraux particuliers indispensables à l'équilibre des écosystèmes avec une forte ambition de protection au regard des pressions d'aménagement	Page 24
Orientation 22	Préserver la fonctionnalité des milieux aquatiques dans le cadre d'une gestion concertée	Page 25
Orientation 23	Préserver et restaurer la dynamique des cours d'eau	Page 25
Orientation 24	Assurer la continuité écologique et une bonne gestion piscicole	Page 25
Orientation 25	Stopper la disparition, la dégradation des zones humides et préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité	Page 26
Orientation 26	Préserver et restaurer la fonctionnalité écologique et la biodiversité	Page 26
Orientation 27	Préserver les milieux naturels aquatiques et les zones humides à haut potentiel écologique	Page 27
Orientation 28	Assurer une gestion durable des sédiments dans le cadre des opérations de curage ou de dragage	Page 27
Orientation 29	Améliorer les connaissances sur l'impact des sites pollués	Page 28
Orientation 30	Renforcer le rôle des SAGE	Page 28

L'exemple du SDAGE Artois-Picardie



L'exemple du SDAGE Artois-Picardie



L'exemple du SDAGE Artois-Picardie

OBJECTIFS DE BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE (EN NOMBRE DE MASSES D'EAU) :

	Objectif bon état écologique 2015	Report	Dont report 2021	Dont report 2027	Total
Cours d'eau	35	31	12	19	66
Cotières et transition	2	7	7	0	9
Plans d'eau	3	2	0	2	5
Total eaux superficielles	40	40	19	21	80
Total eaux superficielles	50%	50%	24%	26%	

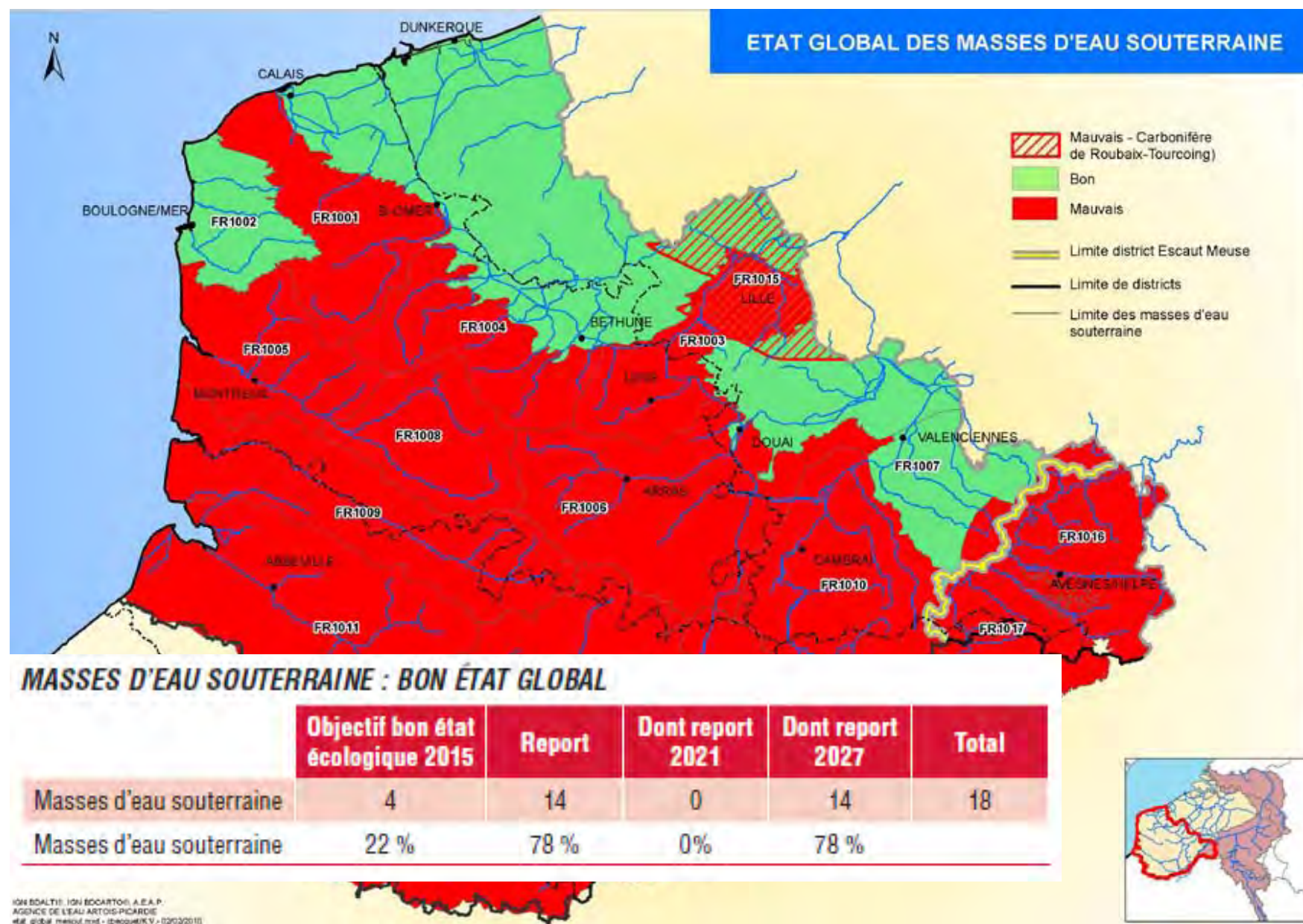
OBJECTIFS DE BON ÉTAT CHIMIQUE (EN NOMBRE DE MASSES D'EAU) :

	Objectif bon état global 2015	Report 2027	Total
Cours d'eau	18	48	66
Cotières et transition	0	9	9
Plans d'eau	2	3	5

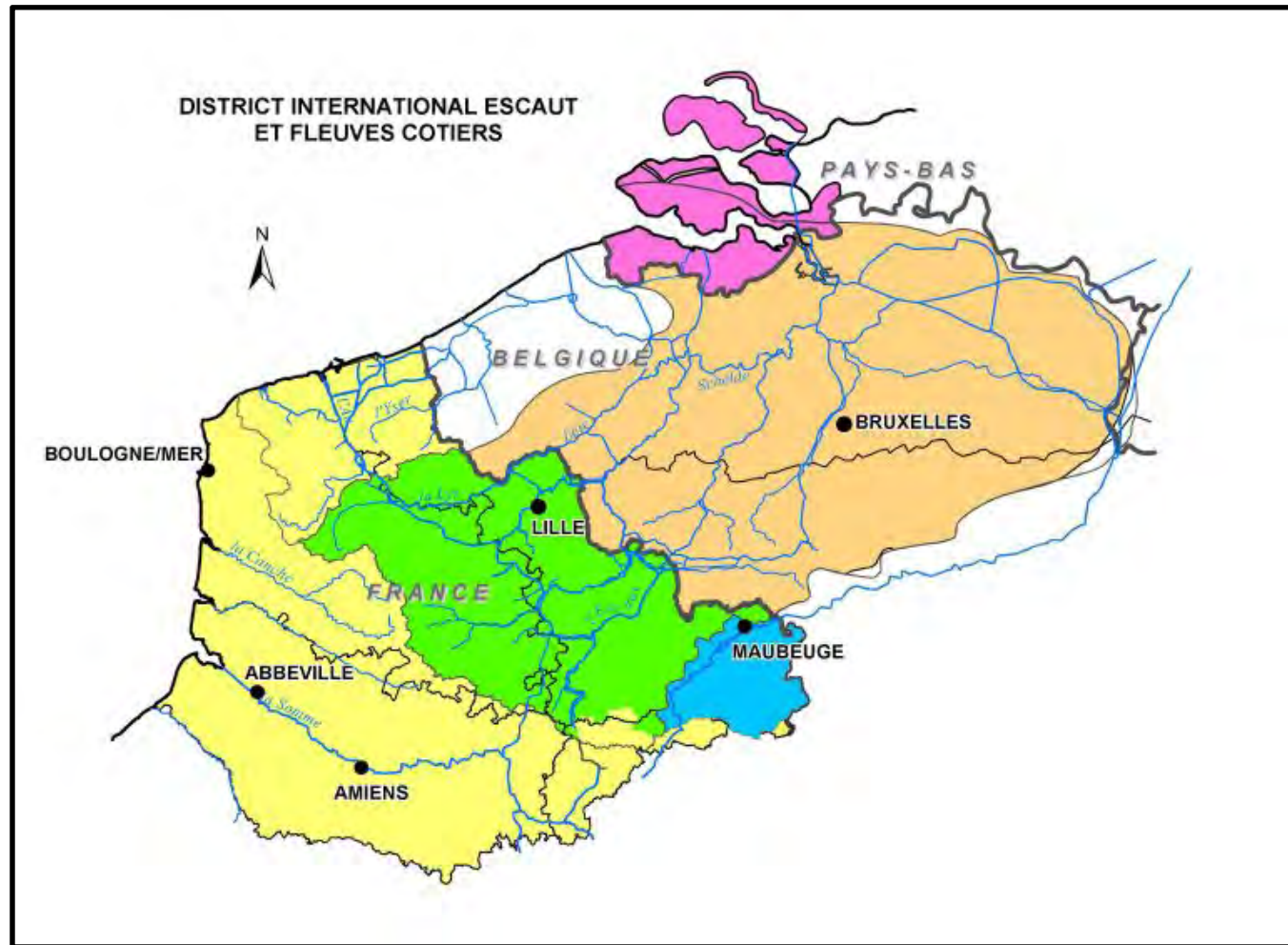
OBJECTIFS DE BON ÉTAT GLOBAL (EN NOMBRE DE MASSES D'EAU) :

	Objectif bon état global 2015	Report 2021	Report 2027	Total
Cours d'eau	11	3	52	66
Cotières et transition	0	0	9	9
Plans d'eau	0	0	5	5

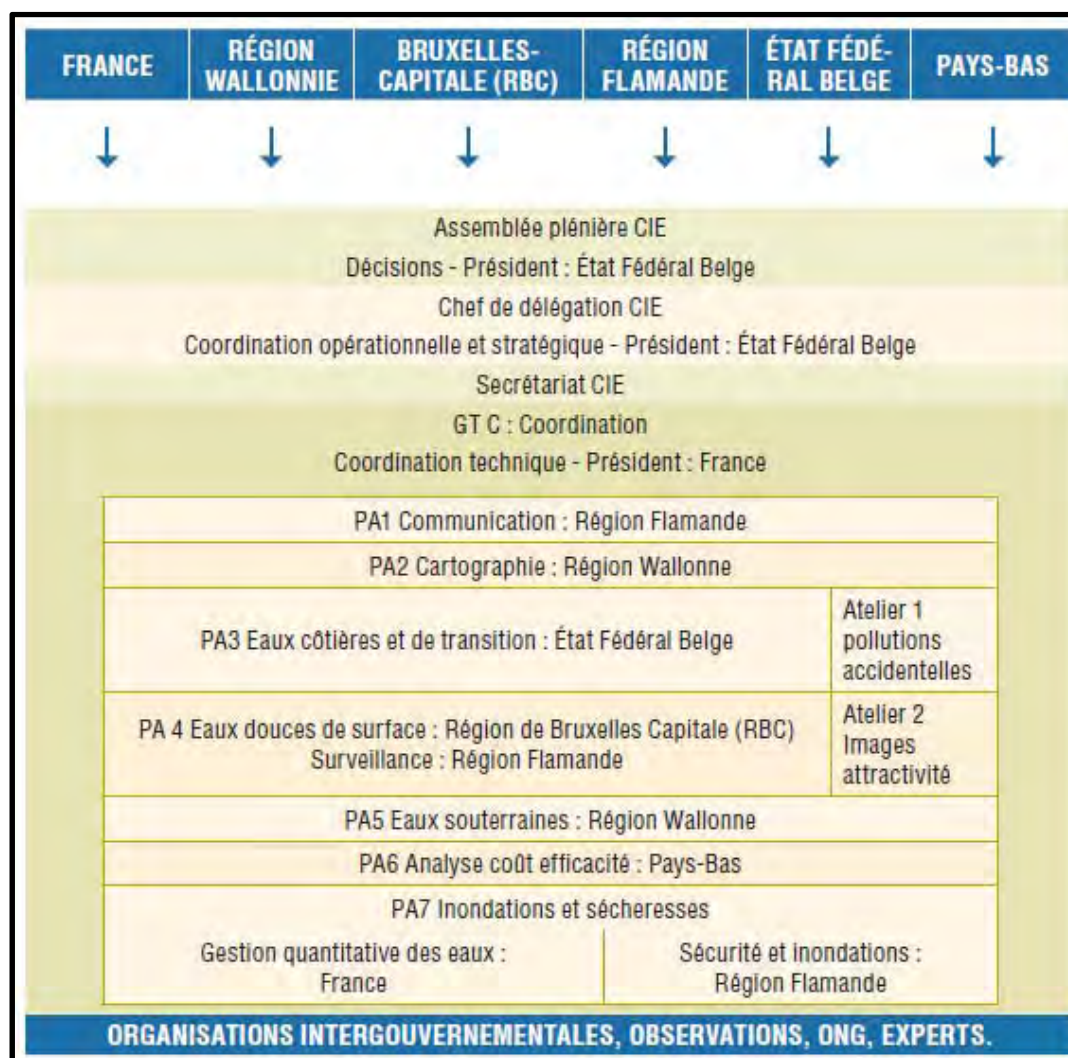
L'exemple du SDAGE Artois-Picardie



La gestion d'un bassin versant international



La gestion d'un bassin versant international



Pourquoi les SAGE ?

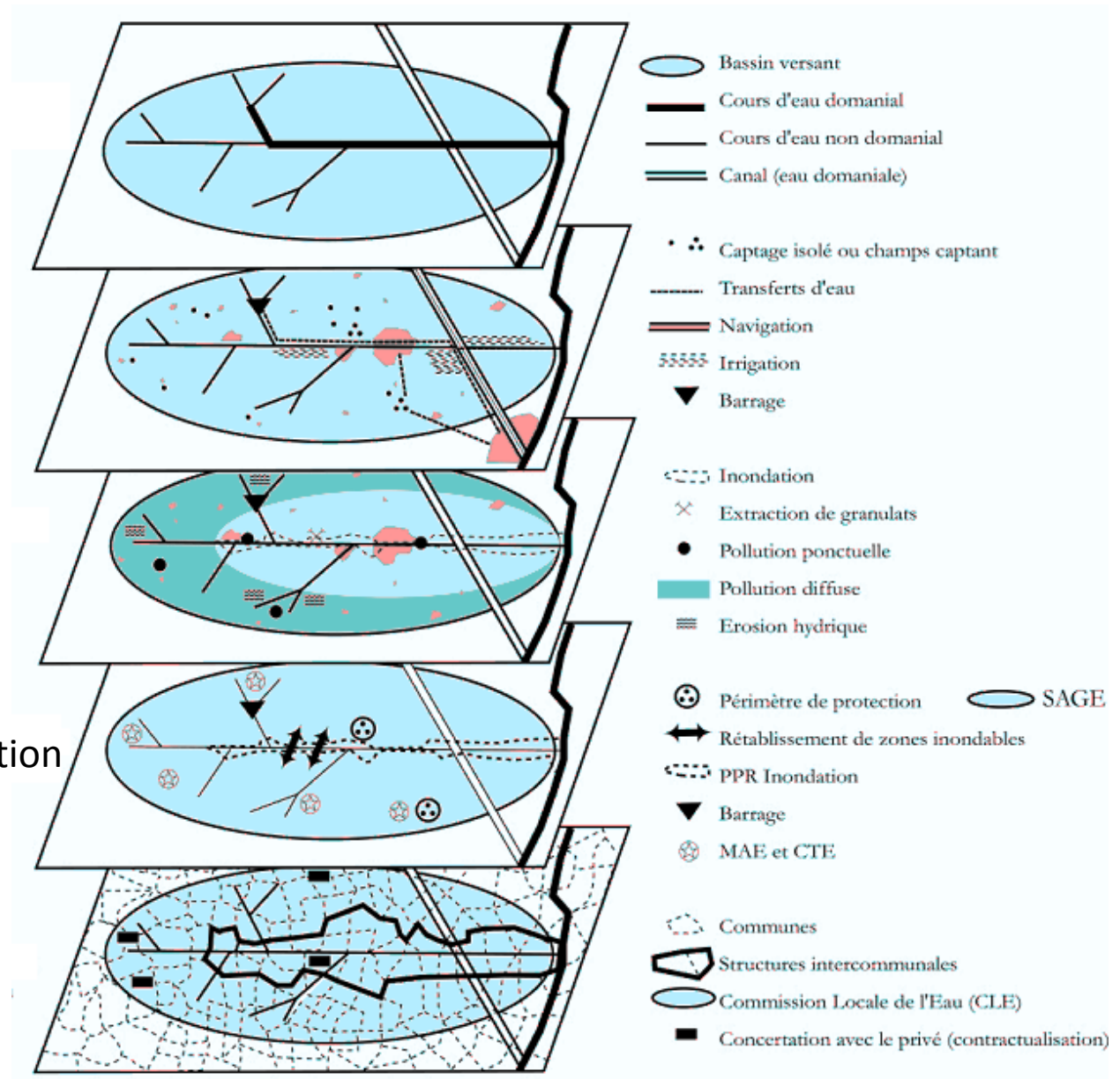
Le bassin versant

Les usages de l'eau

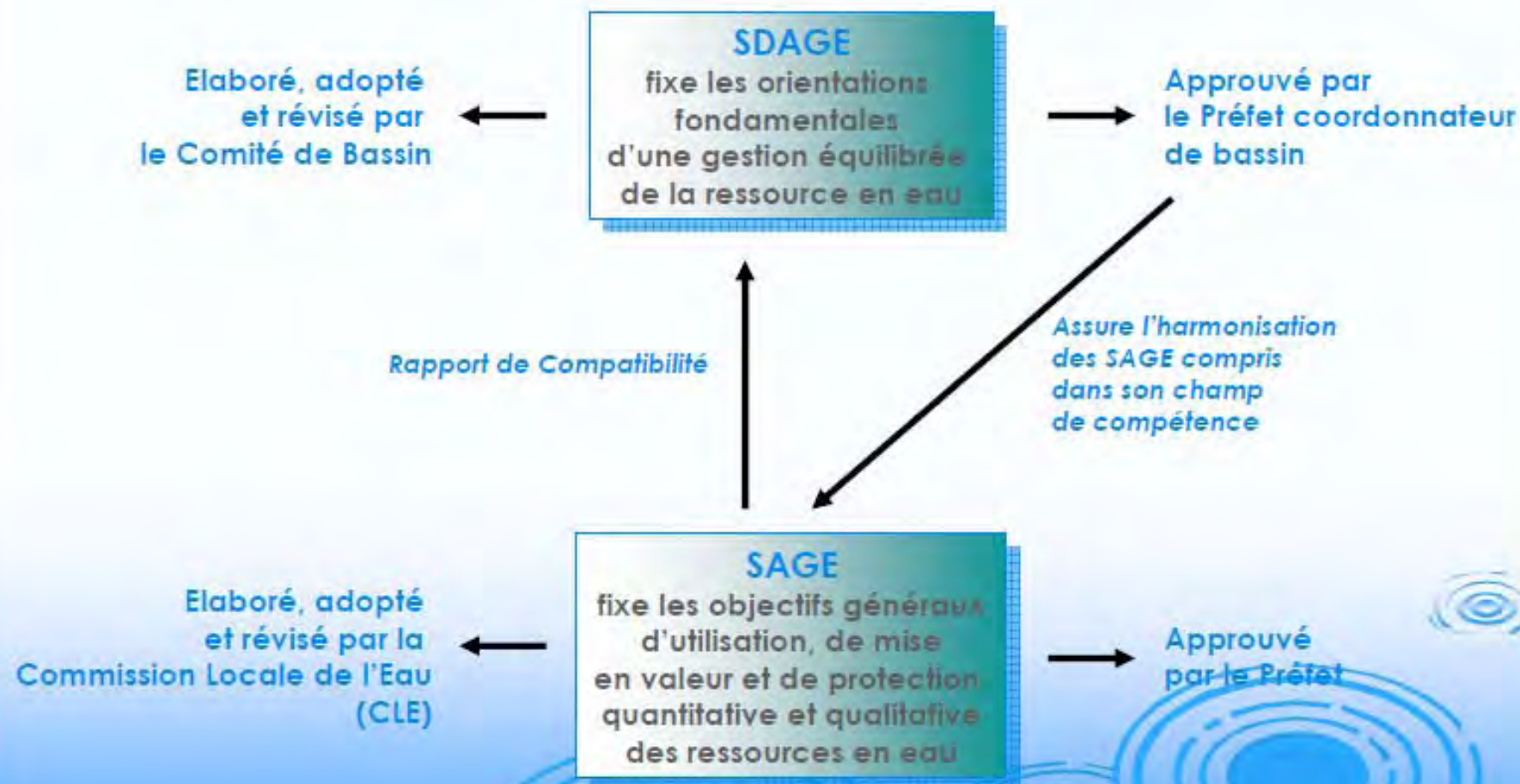
Les risques

Protection et réglementation

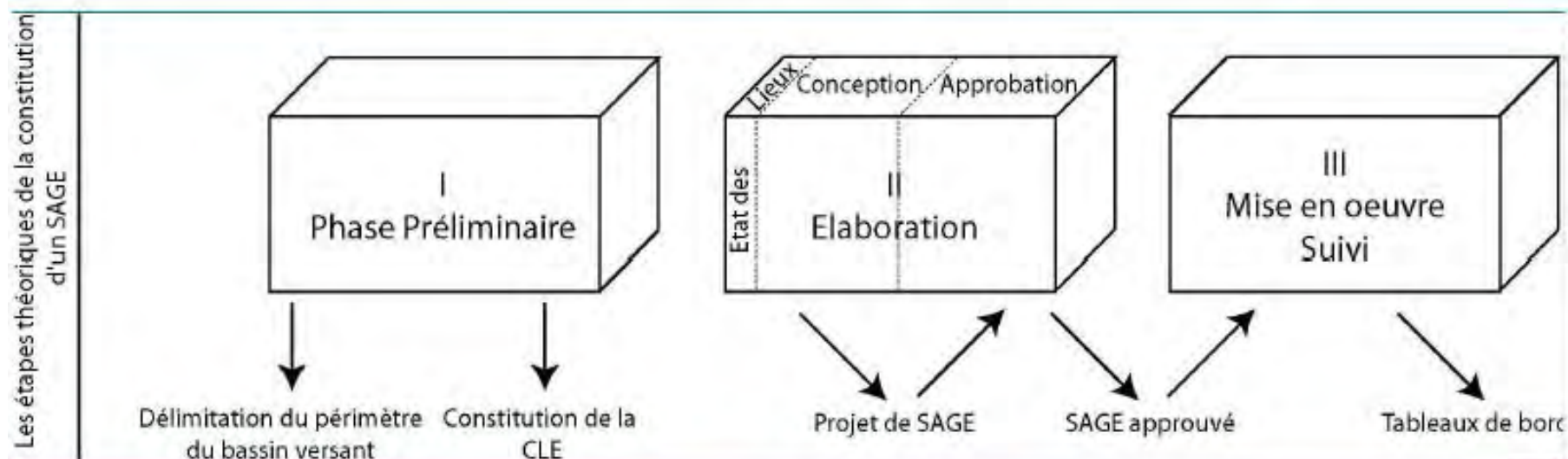
L'eau et la vie publique



Articulation entre SDAGE et SAGE



L'élaboration d'un SAGE



Délimitation du Périmètre : 1997

Constitution de la CLE : 1999 et 2001

Etat des lieux : 2002

Projet de SAGE
adopté le 20 juin 2005

SAGE
Approuvé le 9 juin 2006

Révision à partir de 2010

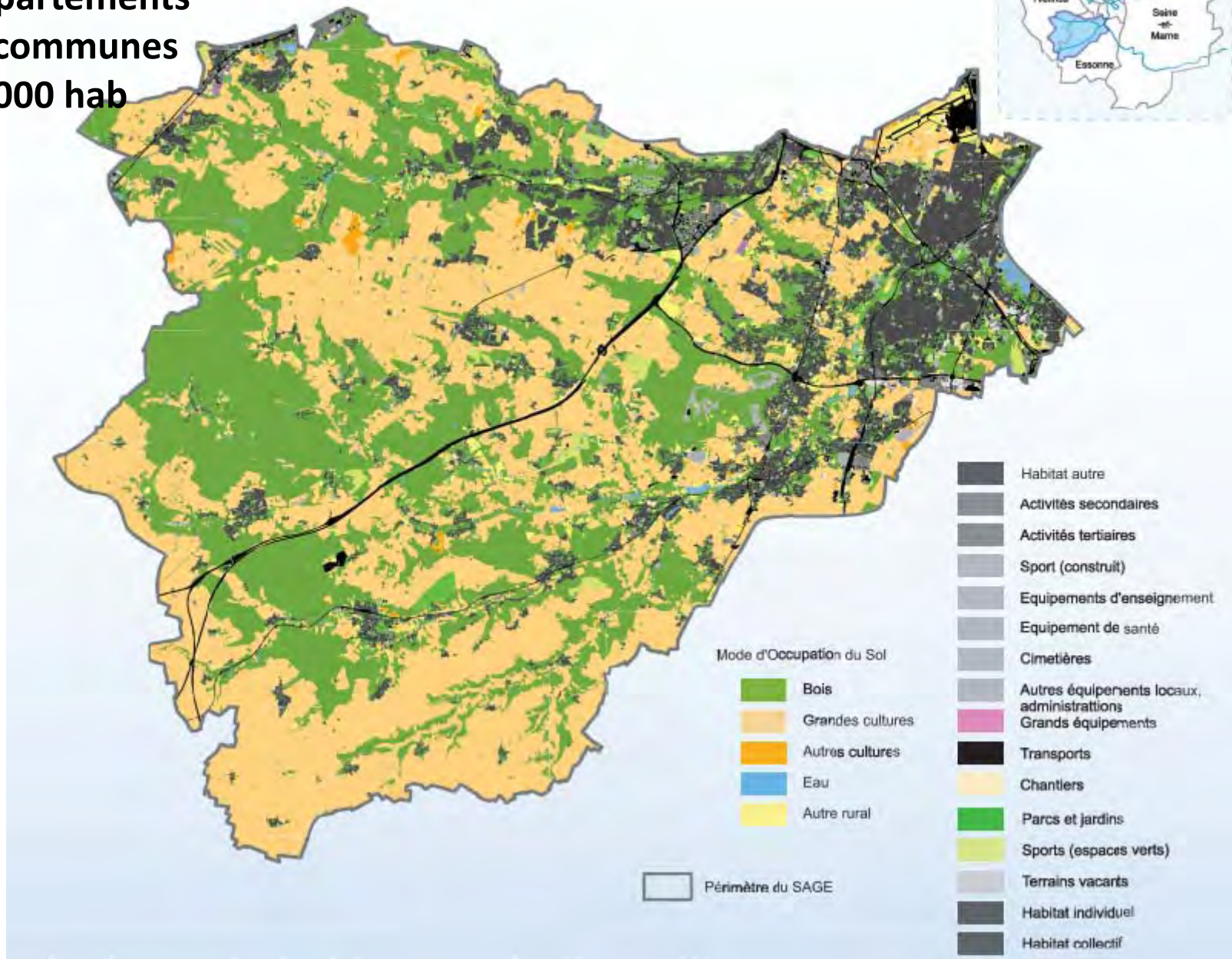
Dates pour le SAGE Orge-Yvette

L'exemple du SAGE Orge-Yvette

2 départements

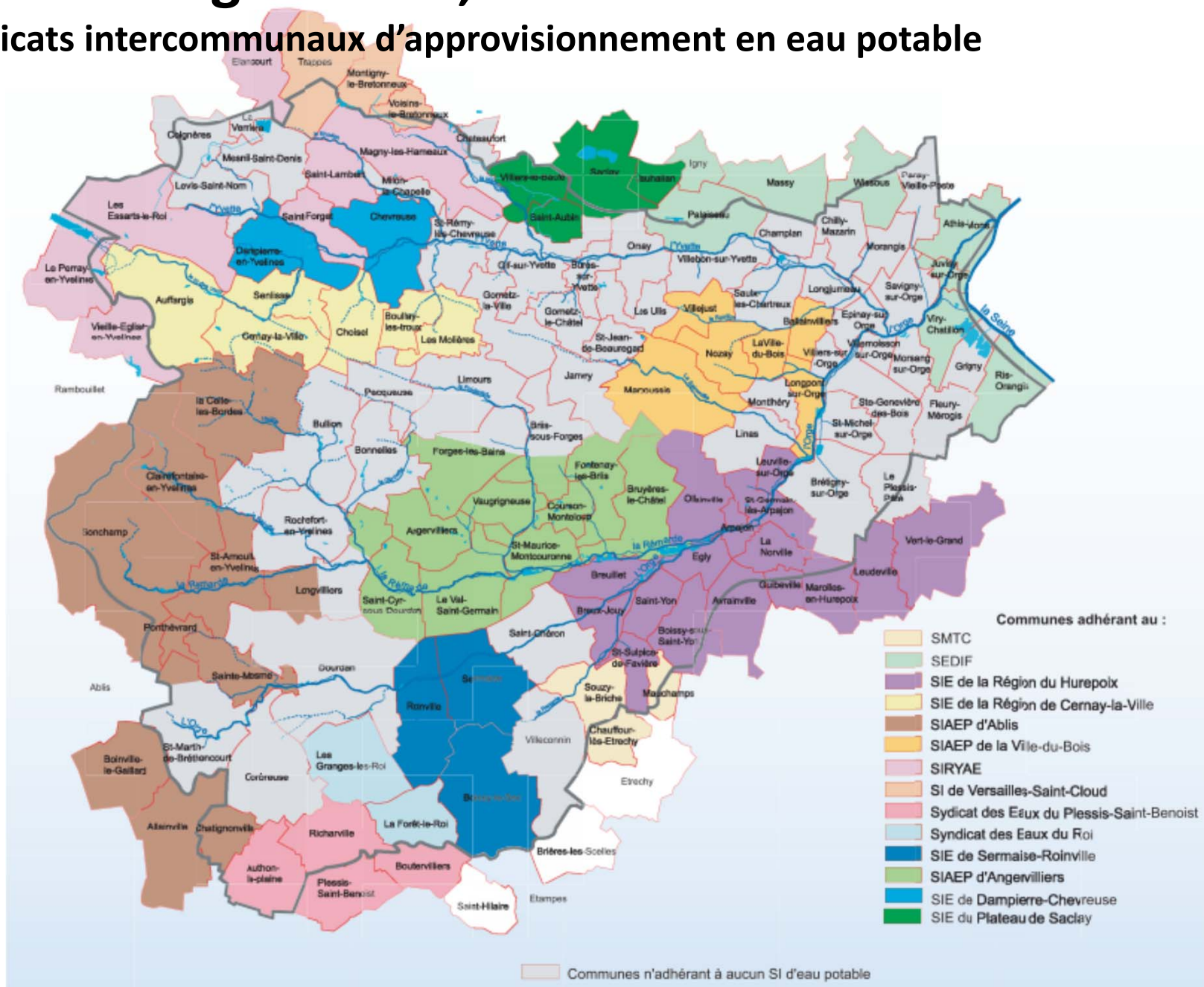
116 communes

750 000 hab



Le SAGE Orge-Yvette, l'intercommunalité à l'œuvre

Syndicats intercommunaux d'approvisionnement en eau potable



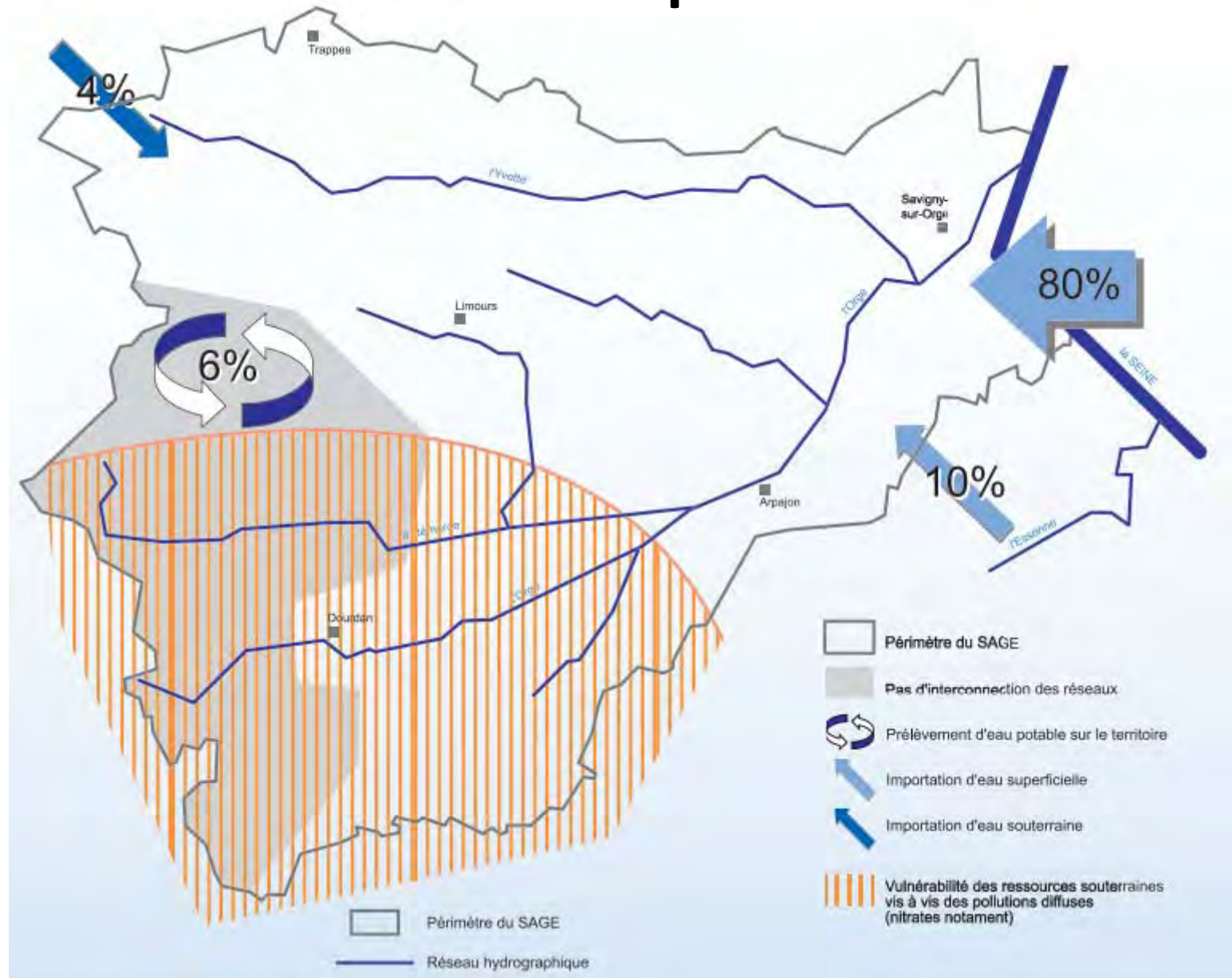
Le SAGE Orge-Yvette, l'intercommunalité à l'œuvre

Syndicats intercommunaux d'assainissement des eaux usées

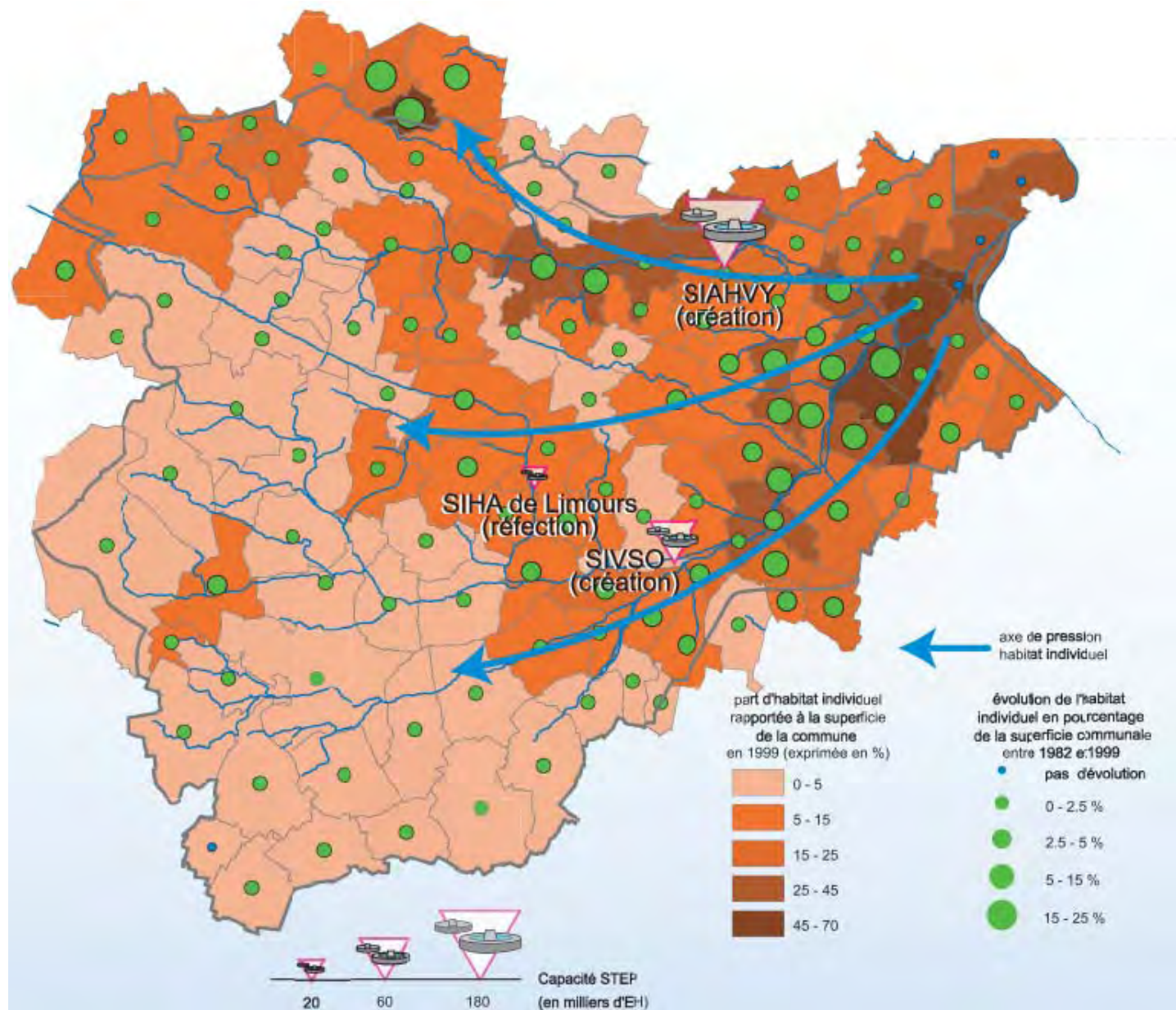


Les enjeux du SAGE Orge-Yvette :

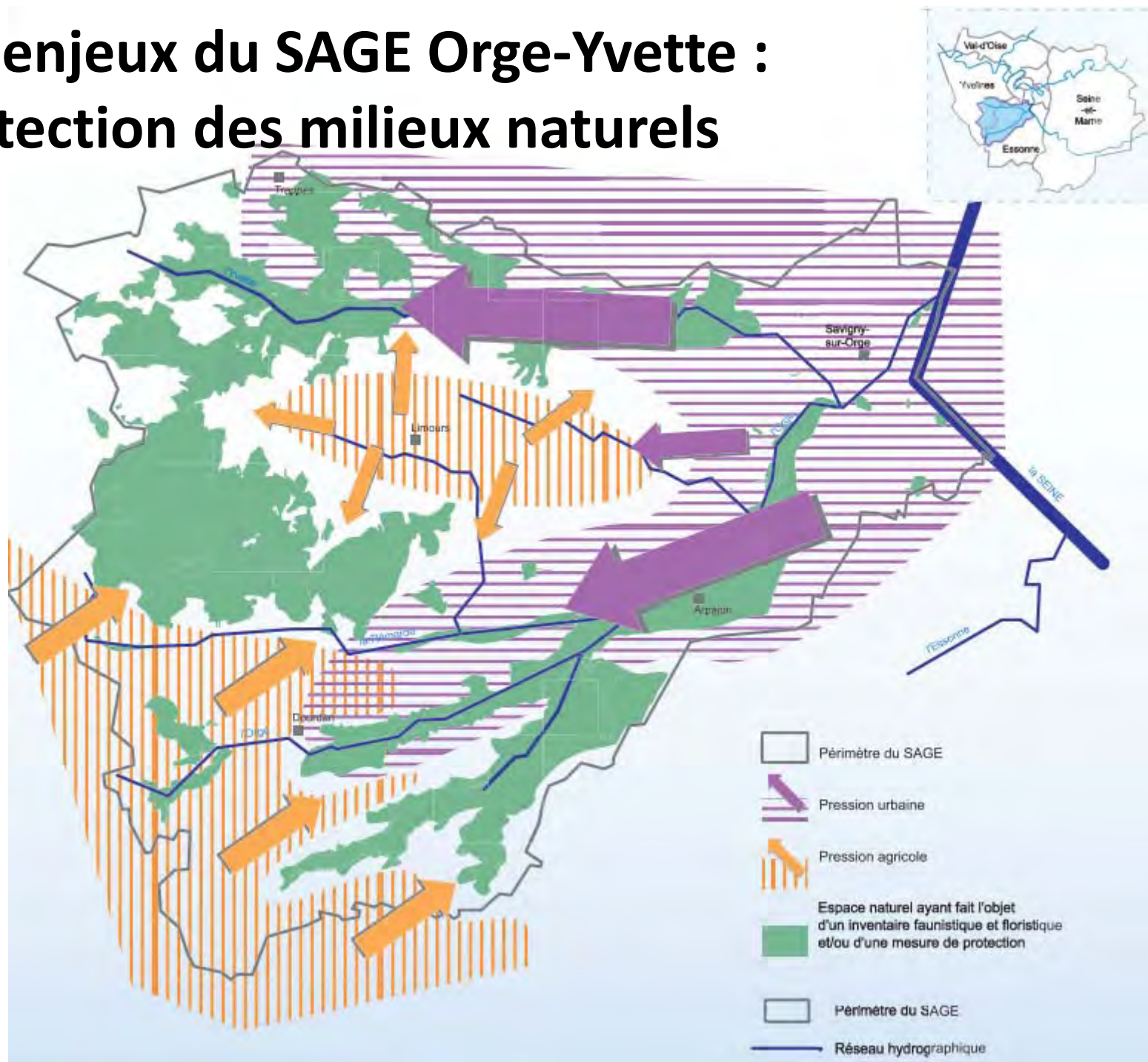
approvisionnement en eau potable



Les enjeux du SAGE Orge-Yvette : assainissement



Les enjeux du SAGE Orge-Yvette : protection des milieux naturels

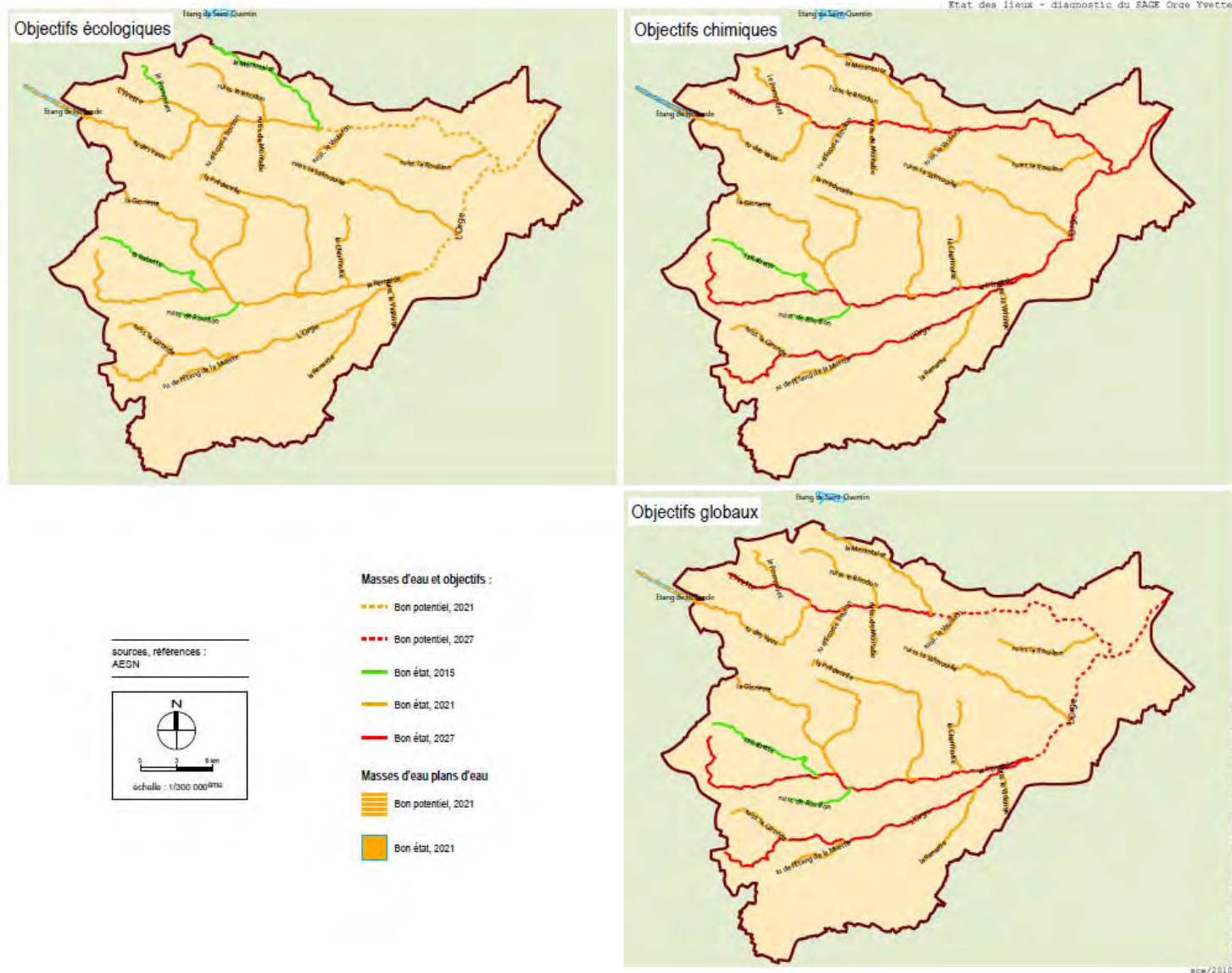


Les enjeux du SAGE Orge-Yvette :

gestion du risque d'inondation



La révision du SAGE Orge-Yvette : les objectifs 2015



Sources et documentation

- <http://www.eaufrance.fr/> portail public d'information sur l'eau
- <http://gesteau.eaufrance.fr/> le site des outils de gestion de l'eau en France
- www.onema.fr Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

Les deux exemples :

- <http://www.artois-picardie.eaufrance.fr/>
- <http://www.orge-yvette.fr/>

Lectures complémentaires

- Barraqué B., 1995, « Les politiques de l'eau en Europe », *Revue française de science politique*, vol 45, n°3, pp. 420-453.
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsp_0035-2950_1995_num_45_3_403539
- Ghiotti S., 2006 « Les Territoires de l'eau et la décentralisation. La gouvernance de bassin versant ou les limites d'une évidence », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 6 : Les territoires de l'eau, mis en ligne le 10 février 2006, <http://developpementdurable.revues.org/1742>
- Lascoumes P. (dir.), 1999, « Le ministère de l'Environnement et les agences de l'eau », *Instituer l'environnement. Vingt-cinq ans d'administration de l'environnement*, éditions L'Harmattan, Paris.
- Mermet L., Treyer S., 2001, « Quelle unité territoriale pour la gestion durable de la ressource en eau ? », in : *Les outils d'une bonne qualité de l'eau, Annales des Mines*, Paris, Edition ESKA, Coll. Responsabilité et Environnement, pp. 67-79.
<http://www.annales.org/re/2001/re04-2001/mermet67-79.pdf>
- Vieillard-Coffre S., 2001, « Gestion de l'eau et bassin versant », *Hérodote* 3/2001 (n°102), p. 139-156. www.cairn.info/revue-herodote-2001-3-page-139.htm